



DELIBERATION N° 111/2017/CACL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 09 NOVEMBRE 2017 A 10 H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LIT- TORAL A L'ASSOCIATION FRANCE URBAINE

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 20
Nombre de Procuration : 1
Date de convocation : 31 octobre 2017

Nombre de suffrages exprimés : 21
Vote :
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf novembre, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINÉRA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Roger ARON 5^{ème} Vice-président ; Monique AZER 3^{ème} Membre du bureau ; Serge BAFU 6^{ème} Vice-Président ; Georgina CHIN-TEN-FUNG Conseillère communautaire ; Corinne DIMANCHE Conseillère communautaire ; Marie-Reine GIRAULT Conseillère communautaire ; Farah KHAN Conseillère communautaire ; Roland LEANDRE Conseiller communautaire ; Patrick LECANTE 1^{er} Vice-Président ; Thierry LEMKI Conseiller communautaire ; Chester LEONCE Conseiller communautaire ; Maryse LUPON Conseillère communautaire ; Mylène MAZIA Conseillère Communautaire ; Claude MORTIN Conseiller Communautaire ; PHINERA-HORTH Présidente ; Jocelyne PRUDENT Conseillère Communautaire ; Raphaël RABORD 4^{ème} Vice-Président ; David RICHE 3^{ème} Vice-Président Conseiller communautaire ; Anne-Michèle ROBINSON Conseillère communautaire ; Serge SEWGOBIND Conseiller communautaire.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Gilles ADELSON 2^{ème} Vice-Président ; Jean GANTY 1^{er} Membre du bureau → Procuration à Raphaël RABORD 4^{ème} Vice-Président.

ÉTAIENT ABSENTS : Cathia ANATOLE, Conseillère communautaire ; Rosaline CAMILLE-SIDIBE Conseillère communautaire ; Nestor GOVINDIN 2^{ème} Membre du bureau ; Claude PLENET Conseiller communautaire ; Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC Conseiller communautaire ; Gabriel SERVILLE Conseiller communautaire ; Jean-Yves THIVER Conseillère communautaire ; Alex WEIMERT Conseiller communautaire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Reine GIRAULT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'élection de Mme Marie-Laure PHINERA-HORTH à la présidence de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), le 17 avril 2014 ;

Vu l'élection des 6 Vice-Présidents et de 3 conseillers communautaires membres du Bureau, constituant avec la Présidente 10 membres du Bureau ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Considérant que dans le contexte de la réforme territoriale, de la création des métropoles métropolitaines et de la baisse des dotations aux collectivités locales assortie de nouvelles obligations de dépenses et de suppression de recettes, l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF) et l'Association des Communautés urbaine et métropoles (ACUF) ont décidé de se regrouper au sein d'une structure unique permettant à la fois de répondre aux défis posés au monde urbain, de développer les services proposés aux territoires de leurs membres et de mieux répondre aux enjeux auxquels ces membres sont confrontés dans le respect de leur diversité, avec l'ambition de faire entendre leurs voix de manière plus audible.

Considérant que sur cette thématique partagée, les assemblées générales respectives de l'AMGVF et de l'ACUF, qui se sont réunies à Lyon le 6 novembre 2015, ont accepté une fusion-absorption. L'Assemblée générale de l'AMGVF a en conséquence modifié ses statuts et changé sa dénomination qui devient France URBAINE au 31 décembre 2015.

Considérant que notre collectivité participe déjà aux travaux de l'Association des communautés de France (AdCF) où siège Mme la Présidente en qualité d'administratrice et que l'adhésion à France URBAINE est complémentaire afin de poursuivre activement et en cohérence son action, au côté des autres collectivités territoriales et singulièrement des Outre-Mer, afin de peser dans les débats locaux, nationaux et internationaux.

Considérant que la cotisation correspondant à cette adhésion est fixée en application du taux de 0.13 € par habitant voté en assemblée générale pour l'année 2016. Par conséquent, la cotisation s'élève à 16 480 € sur la base d'une population totale de 126 761 habitants (recensement INSEE 2014).

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 07 novembre 2017 ;

Entendu le **Rapport N° 110/2017/CACL** relatif l'adhésion de la Communauté d'agglomération du centre littoral à l'association France URBAINE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE du **Rapport N° 110/2017/CACL** de la Présidente, relatif à la modification de la délibération N° 90/CACL/2017 portant désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein de la Commission de médiation DALO de Guyane.

APPROUVE les statuts ci-annexés de l'association France URBAINE.

AUTORISE la Présidente à acquitter, chaque année, à partir de l'année 2018, la cotisation correspondant à cette adhésion fixé à un montant par habitant avec plafonnement, et inscrite sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice 2018 et suivants.

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 21 septembre 2017

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL
Marie-Laure PHINERA-HORTH